



# VILLE DE SAINT-MAUR-DES-FOSSÉS

## Extrait du registre des délibérations du conseil municipal

Séance du 8 février 2024

N° 26 **Changement d'affectation d'un logement situé dans l'école  
maternelle Schaken sise 5 bis rue des Iles à Saint-Maur-des-Fossés**

Membres composant le Conseil Municipal .....	49
Membres en exercice .....	49
Membres présents .....	43
Membres excusés et représentés .....	5
Membre absent non représenté .....	1
Pour .....	48
Contre .....	0
Abstention .....	0
Ne prend pas part au vote .....	0

### Télétransmission Préfecture

Nomenclature : 8.1  
Numéro : 094-219400686-20240208-  
lmc11201-DE-1-1

Date réception : 13 février 2024

Le 8 février 2024 à 19h00, les membres du Conseil Municipal se sont réunis publiquement sous la présidence de Monsieur Sylvain BERRIOS, Maire, au nombre de 43, au lieu habituel de leurs séances. Ils avaient été convoqués le 2 février 2024.

Il a été procédé à l'élection d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil pour la présente séance, Carole DRAI, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions et les a acceptées.

### Étaient présents:

M. Sylvain BERRIOS Maire  
Mme Carole DRAI, M. Pierre-Michel DELECROIX, Mme Laurence COULON, M. Germain ROESCH, Mme Yasmine CAMARA, M. Julien KOCHER, Mme Hélène LERAITRE, M. Cédric LAUNAY, Mme Dominique SOULIS, M. Philippe CIPRIANO, Mme Agnès CARPENTIER, Maire-Adjoints  
M. Jean-Marc BRETON, Mme Pascale MOORTGAT, M. Adrien CAILLEREZ, Mme Jacqueline VISCARDI, M. Pierre GUILLARD, Mme Marion COHEN SKALLI, M. Bruno BISMUTH, Mme Nadia LECUYER, M. Gilles CHERIER, Mme Peggy D'HAHIER, M. Aurélien PREVOT, Mme Marie-Thérèse DEPICKERE, M. Frank PATTI, M. Marc COHEN, Mme Anne-France LAVIROTTE, M. Loïc KERMAGORET, Mme Jacqueline LAVAL, Mme Florentine RAFFARD, M. Claude SOUSSY, Mme Sandra HOSSEINI, Mme Dominique BLÉHAUT, M. Henri PETTENI, Mme Charlotte MARTIN, Mme Céline VERCELLONI, M. Vincent PUIG, Mme Lydia DE LISE, M. Fabrice CAPRANI, Mme Nadia GRONDIN, Mme Hélène FEO, M. Matthieu FERNANDEZ, M. Frédéric LOURADOUR, Conseillers Municipaux.

### Étaient absents excusés et représentés:

Mme Achraf ATALLAH qui a donné pouvoir à M. Germain ROESCH, M. Bernard VERNEAU qui a donné pouvoir à M. Pierre-Michel DELECROIX, M. Pierre FERRERO qui a donné pouvoir à Mme Laurence COULON, M. Téo FAURE qui a donné pouvoir à Mme Céline VERCELLONI, Mme Déborah WARGON qui a donné pouvoir à M. Matthieu FERNANDEZ.

Les pouvoirs ont été délivrés aux membres du conseil municipal présents, conformément à l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, pour leur permettre de voter au nom des conseillers municipaux empêchés. Les mandats ont été remis par le porteur à Monsieur le Président.

### Était absent non représenté :

M. Laurent DUBOIS.

**N° 26**

**OBJET : Changement d'affectation d'un logement situé dans l'école maternelle Schaken sise 5 bis rue des Îles à Saint-Maur-des-Fossés**

**Le Conseil Municipal,**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** l'avis de la Commission Développement durable, Cadre de vie, urbanisme, vie des quartiers, vie économique, commerces et sécurité en date du 30 janvier 2024,

**CONSIDERANT** que pour améliorer la qualité de l'accueil des activités scolaires et périscolaires dans les écoles maternelles et élémentaires de la commune, la direction des affaires scolaires est à la recherche de locaux supplémentaires.

Au 1er étage de l'école maternelle Schaken située au 5 bis rue des îles à Saint-Maur-des-Fossés, se trouve un logement vacant d'une superficie d'environ 87.08 m<sup>2</sup> composé de quatre chambres, d'un séjour, d'une salle de bain, d'une cuisine et d'une entrée.

Aussi, pour optimiser le fonctionnement de l'école, la direction des affaires scolaires a fait part de la nécessité de créer des espaces polyvalents utilisable sur les temps scolaires et périscolaires. Ce logement libre de toute occupation permet de répondre aux besoins de cette demande.

Il est donc envisagé de désaffecter ce logement et de la réaffecter en locaux d'activité pour la création de salle de classe et d'espaces polyvalents.

**Sur** proposition de Monsieur le Maire,

**Après examen et délibéré :**

**Décide** la désaffectation du logement d'une superficie de 87.06 m<sup>2</sup>, situé au 1er étage de l'école maternelle Schaken sise 5 bis rue des îles à Saint-Maur-des-Fossés.

**Décide** l'affectation de ce logement en locaux d'activité pour la création de salle de classe et d'espaces polyvalents.

**Autorise** Monsieur le Maire ou son représentant, à signer et à déposer tout document nécessaire à cette procédure.

Dit que la présente délibération sera transmise à Madame la Préfète du Val-de-Marne.

Fait et délibéré en séance le 8 février 2024, les membres présents ayant signé la liste d'émargement.

N° 26

**OBJET : Changement d'affectation d'un logement situé dans l'école maternelle Schaken sise 5 bis rue des Iles à Saint-Maur-des-Fossés**

*Certification exécutoire*

Certifié Exécutoire par le Maire  
Compte tenu de la réception en  
Préfecture  
le 13 février 2024  
et de la publication électronique le  
15 février 2024  
Le Directeur Général des Services

  
Frédéric ERZEN

Le secrétaire de séance



Carole DRAI

LE MAIRE,



  
Sylvain BERRIOS

La présente délibération peut faire l'objet:

- d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de MELUN, 43, rue du Général de Gaulle Case postale n° 8630 - 77008 Melun Cedex - Téléphone : 01 60 56 66 30 - Télécopie : 01 60 56 56 10, ou par Télérecours Citoyen (<https://citoyens.telerecours.fr>), dans un délai maximal de deux mois, à compter de la publication électronique de la présente, conformément aux articles R.421-1 et R421-2 du Code de justice administrative ;
- d'un recours gracieux formulé auprès de Monsieur le Maire – Hôtel de Ville – Place Charles de Gaulle – 94107 Saint-Maur-des-Fossés cedex. Un tel recours gracieux emporte des effets de droits et la suspension du délai de recours contentieux dans des conditions conformes aux règles de la procédure contentieuse administrative.

